



## PROJET DE TRANSITION ÉNERGETIQUE DES BOUCLES DE LA SEINE (DEPARTEMENTS DE L'EURE (27) ET SEINE-MARITIME (76))

### Poste électrique de Noroit et son raccordement au réseau

Dossier d'étude d'incidence environnementale

Chapitre 5 : Remise en état du site après exploitation

Janvier 2025



## **SOMMAIRE**

<b>AVANT-PROPOS REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>1 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION .....</b>	<b>3</b>
1.1 GENERALITES.....	3
1.2 DEMANTELEMENT DU POSTE ELECTRIQUE DE NOROIT.....	3
1.3 DEMANTELEMENT DE LA LIAISON AERIENNE DE RACCORDEMENT DU POSTE .....	4
1.4 DEMANTELEMENT DE LA LIAISON SOUTERRAINE NOROIT - SANDOUVILLE .....	5

## AVANT-PROPOS REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article R. 181-14 du Code de l'environnement, l'étude d'incidence environnementale « 5° Indique les conditions de remise en état du site après exploitation ».

### 1 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

#### 1.1 Généralités

Les installations construites et exploitées par RTE ont une durée de vie de plusieurs décennies.

##### Pour les liaisons

A la fin de la durée de vie des liaisons, celles-ci sont mises hors conduite et leur démantèlement est envisagé sur la base des textes applicables. Avant toute intervention sur les liaisons, RTE réalisera une étude afin de définir la solution de moindre impact environnemental (démantèlement ou maintien en l'état) et d'optimiser les conditions du démantèlement éventuel.

##### Pour les postes

A la fin de leur durée de vie, les postes sont mis hors conduite. De la même manière que pour les liaisons, leur démantèlement est envisagé sur la base des textes applicables et d'une évaluation des impacts du démantèlement et du maintien en l'état. Si le démantèlement est mis en œuvre, les postes sont déconstruits et leurs matériaux réemployés, recyclés, valorisés ou éliminés.

#### 1.2 Démantèlement du poste électrique de Noroit

Les appareillages électriques d'un poste sont renouvelables, prolongeant la durée de vie du poste autant que nécessaire. Le cycle de vie des appareillages permet leur remplacement sans cesser l'exploitation du poste.

Les transformateurs peuvent être évacués au travers de procédures respectant la législation sur un site de stockage spécifique, aux normes antipollution. Ils sont conservés en jeu de maintenance. Aucun déchet n'est émis par un transformateur.

Le poste électrique de Noroit pourrait être démantelé, dans plusieurs décennies, si son exploitation devenait inutile en fonction de l'évolution du réseau électrique et des besoins à court ou moyen terme ou des évolutions technologiques.

Du fait de sa conception, le poste électrique de Noroit pourra être facilement « déconstruit » et valorisé :

- Équipements électriques : démontage et revente comme matériel d'occasion ou recyclage des composants ;
- Structures métalliques, câbles : démontage et recyclage des matériaux en usine métallurgique ;
- Bâtiments, ouvrages de génie civil : démolition avec tri sélectif des matériaux en vue de leur recyclage, pour la plupart en tant que matériaux routiers.

L'une des premières étapes sera la sécurisation du site par l'évacuation du SF6 contenu dans les enveloppes métalliques. La vidange de ce gaz isolant SF6 nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée pour aspirer le gaz présent dans les caissons pour le transvaser dans des bouteilles de gaz hermétiques, qui seront ensuite envoyées en centre de retraitement (2 sites en France traitent ce type de gaz). La mise en œuvre d'un protocole adapté par une entreprise spécialisée permet d'éviter un rejet de gaz SF6 dans l'atmosphère pendant la phase de travaux. À la suite de l'évacuation de ce gaz, le chantier de déconstruction pourra être réalisé selon des méthodes conventionnelles en raison de l'absence de risque. Les matériaux issus du démantèlement seront évacués puis retraités dans des filières adaptées. Le terrain sur lequel se situe le poste de Penly n'est pas répertorié comme pollué. Lors de la dépose, RTE prendra toutes les mesures pour que l'huile encore présente dans les fosses de récupération soit retirée. L'opération consiste à vidanger ces fosses de récupération (un mélange d'huile et d'eau) afin de les transférer dans des sites de retraitement spécialisés. Il s'agit ici de quelques mètres cubes de liquide (< à 10 m<sup>3</sup>) à traiter.

Un poste n'occasionnant aucune pollution du sol, le site peut être voué à une nouvelle destination.

Le site sera remis dans son état naturel, induisant que soient reconstitués :

- les 0,18 ha de boisements durablement impactés ;
- les 0,32 ha de fourrés et ourlets ;
- les 2,37 ha de prairies mésophyles à hygrophiles ;
- les 0,5 ha de prairies mésophiles à mésohygrophiles ;
- les 0,22 ha de roselières.

En outre, les sols seront désimperméabilisés.

### 1.3 Démantèlement de la liaison aérienne de raccordement du poste

Pour déposer une liaison aérienne, les conditions d'accès aux pylônes sont les mêmes que pour la construction :

- Création d'une piste d'accès ;
- Aménagement d'une plateforme de travail.

Ensuite, les câbles seront mis sur poulie pour l'enroulage afin d'éviter de les mettre au sol. Les câbles sont récupérés dans des tourets via des enrouleuses. Une fois les câbles enroulés, les pylônes seront enlevés et les massifs en béton des fondations seront arasés à minimum -1 m par rapport au terrain

actuel. Les pylônes seront par la suite démontés sur place et leurs parties constituantes seront expédiées en centre spécifique de traitement. Le site sera ensuite remis en état en cohérence avec son environnement immédiat.



Figure 1 : Exemple de démantèlement d'une liaison aérienne

#### 1.4 Démantèlement de la liaison souterraine Noroit - Sandouville

En fin d'exploitation, en fonction de l'évolution du réseau électrique, des besoins à court ou moyen terme ou des évolutions technologiques, il pourrait être envisagé de démanteler la double liaison électrique souterraine de raccordement de Noroit.

Le démantèlement peut être réalisé sur tout ou partie de l'ouvrage (câbles uniquement et/ou ouvrage).